



# Bayer CropScience

## ***TOTRIL***

Version 4 / F  
102000011947

Date de révision : 08.10.2014  
Format : CLP

Version 2 / F  
102000011947

Date de révision : 11.10.2012  
Format : DPD



## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

1/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** TOTRIL  
**Code du produit (UVP)** 06455530

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer S.A.S.  
Bayer CropScience  
16, rue Jean Marie Leclair  
69009 Lyon  
France

**Service responsable** E-mail : [fds-france@bayercropscience.com](mailto:fds-france@bayercropscience.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** +33(0)4.72.85.25.25  
**Numéro INRS** +33(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Liquides inflammables: Catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë: Catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Danger par aspiration: Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

2/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10  
Xn Nocif, R22  
Xi Irritant, R36/37  
Xi Irritant, R43  
N Dangereux pour l'environnement, R50/53  
Repr.Cat.3, R63  
Xn Nocif, R65  
R66  
R67

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ioxynil
- Solvant naphta aromatique léger (pétrole)



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

**TOTRIL**Version 4 / F  
102000011947

3/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**Concentré émulsionnable (EC)  
loxynil 225 g/l**Composants dangereux**Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE  
Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom   | No.-CAS /<br>No.-CE     | Classification  |  | Conc. [%]          |
|---|-------------------------|---|--|--------------------|
|   |                         | Directive<br>67/548/CEE                                 | Règlement (CE) No<br>1272/2008   |                    |
| loxynil octanoate                               | 3861-47-0<br>223-375-4  | Repr.Cat.3 R63<br>T; R25<br>Xi; R36<br>R43<br>N; R50/53 | Repr. 2, H361d<br>Acute Tox. 3, H301<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 | 28,70              |
| Dodécylbenzène<br>sulfonate de<br>calcium       | 26264-06-2<br>247-557-8 | Xi; R38, R41  | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318  | > 1,00 – <<br>5,00 |
| 2-Méthylpropane-<br>1-ol                        | 78-83-1<br>201-148-0    | R10<br>Xi; R37/38, R41<br>R67                           | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H335<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H336                                  | > 1,00 – <<br>5,00 |
| Solvant naphta<br>aromatique léger<br>(pétrole) | 64742-95-6<br>265-199-0 | R10<br>Xi; R37<br>Xn; R65<br>R66<br>R67<br>N; R51/53    | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336<br>STOT SE 3, H335<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2, H411                             | > 20,00            |

**Autres informations**

|                   |           |                       |
|-------------------|-----------|-----------------------|
| loxynil octanoate | 3861-47-0 | Facteur M: 10 (acute) |
|-------------------|-----------|-----------------------|

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

4/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

|  |  |
|--|--|
| <b>Contact avec les yeux</b>   | Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  |
| <b>Ingestion</b>   | Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  |
| <b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   |  |
| <b>Symptômes</b>   | Local: Sensibilisation, Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.<br><br>Systémique : Lassitude, Soif, Sueurs, Anxiété, Hyperventilation, Tachycardie, Muscle rigidité, Hyperthermie   |
| <b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> |  |
| <b>Traitement</b>  | Traitement local : Traitement initial : symptomatique.<br><br>Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. En cas d'hyperthermie, un refroidissement physique est envisageable ; en cas de rigidité musculaire, des décontractants musculaires associés à une mise sous respiration artificielle peuvent contrecarrer l'hyperthermie. Il n'existe pas d'antidote spécifique. |

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Appropriés</b>   | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. |
| <b>Inappropriés</b> | Jet d'eau à grand débit  |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.



## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

5/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

---

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marée des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**TOTRIL**Version 4 / F  
102000011947

6/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

|   |   |
|---|---|
| <b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b> | Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil. |
| <b>Précautions pour le stockage en commun</b>                       | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  |
| <b>Matériau approprié</b>   | Coex EVOH (1000L IBC)   |
| <b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>                 | Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.  |

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

| Composants           | No.-CAS   | Valeur limite d'exposition             | m.à.j.  | Base      |
|----------------------|-----------|--|---------|-----------|
| loxynil octanoate    | 3861-47-0 | 0,21 mg/m <sup>3</sup><br>(TWA)        |         | OES BCS*  |
| 2-Méthylpropane-1-ol | 78-83-1   | 150 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm<br>(VME) | 01 2008 | INRS (FR) |

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

|  |   |
|--|---|
| <b>Protection respiratoire</b>           | Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).<br>Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires. |
| <b>Protection des mains</b>              | Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.  |
| <b>Protection des yeux</b>               | Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).   |
| <b>Protection de la peau et du corps</b> | Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.<br>En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.<br>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le  |

**TOTRIL**Version 4 / F  
102000011947

7/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.  
Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|   |  |
|---|--|
| <b>Forme</b>                                | liquide, limpide   |
| <b>Couleur</b>                              | brun   |
| <b>Odeur</b>                                | aromatique   |
| <b>Point d'éclair</b>                       | 49 °C  |
| <b>Température d'inflammabilité</b>         | 515 °C   |
| <b>Limite d'explosivité, supérieure</b>     | 7,00 % (v)<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole. |
| <b>Limite d'explosivité, inférieure</b>     | 0,8 % (v)<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.  |
| <b>Densité de vapeur relative</b>           | 1,00<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.       |
| <b>Densité</b>                              | env. 1,06 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C                                |
| <b>Hydrosolubilité</b>                      | miscible   |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | loxynil octanoate: log Poe: 6,0                                    |
| <b>Viscosité, dynamique</b>                 | 3.859 mPa.s à 20 °C  |
| <b>Viscosité, cinématique</b>               | 2,35 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C                                    |
| <b>Tension superficielle</b>                | 30,2 mN/m à 25 °C<br>Déterminé sur le produit non dilué.           |
| <b>Explosivité</b>                          | Non-explosif<br>92/69/CEE, A.14 / OCDE 113                         |
| <b>9.2 Autres données</b>                   | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.    |

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité****Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.





## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

8/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

- 10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat) 568 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (rat) 13,0 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Irritant pour les voies respiratoires.  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (lapin)
- Irritation des yeux** Irritant pour les yeux. (lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Sensibilisation** Sensibilisant (cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

### Evaluation de la toxicité à dose répétée

loxynil octanoate : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : sang, foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

### Evaluation de la mutagénèse

loxynil octanoate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

loxynil octanoate : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : thyroïde, foie. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

loxynil octanoate n'a pas été reconnu comme une substance reprotoxique à des doses non toxiques du point de vue maternel dans une étude de reproduction à 2 générations chez les rats. loxynil octanoate : Cette substance a provoqué une taille réduite de la portée et faible poids corporel des petits. loxynil octanoate : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

loxynil octanoate : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. loxynil octanoate : Cette substance a provoqué un retard de l'ossification des fœtus. Les effets sur le développement observés avec loxynil octanoate sont liés à la toxicité maternelle.

**TOTRIL**Version 4 / F  
102000011947

9/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

**Toxicité pour le poisson** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,882 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,1468 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50 (Navicula pelliculosa) > 0,93 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique ioxynil-octanoate.

CE50 (Navicula pelliculosa) 0,24 mg/l  
Biomasse; Durée d'exposition: 72 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique ioxynil-octanoate.

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) 0,017 mg/l  
Durée d'exposition: 336 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique ioxynil-octanoate.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Biodégradabilité** Ioxynil octanoate:  
pas rapidement biodégradable

**Koc** Ioxynil octanoate: Koc: 289

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Ioxynil octanoate: Facteur de bioconcentration (FBC) 188  
Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Ioxynil octanoate: Modérément mobile dans le sol

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Ioxynil octanoate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Autres effets néfastes**

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.



## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

10/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Emballages contaminés</b>          | Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. |
| <b>Code d'élimination des déchets</b> | <b>020108</b> déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses  |

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

|  |  |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>1993</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.<br><br>(IOXYNIL OCTANOATE, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE) SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport    | 3  |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III  |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI  |
| Code danger                                | 30   |
| Code tunnel                                | D/E  |
| Prescription particulière                  | 640E   |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

|   |  |
|---|--|
| 14.1 Numéro ONU                         | <b>1993</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.<br><br>(IOXYNIL OCTANOATE, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 3  |
| 14.4 Groupe d'emballage                 | III  |
| 14.5 Polluant marin                     | OUI  |

### IATA

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>1993</b>   |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.<br><br>(IOXYNIL OCTANOATE, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC SOLUTION ) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport    | 3   |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III   |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | NON   |

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

11/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammables

#### Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

- |    |  |
|----|--|
| 14 | Affections: nitro, pentachloro-phénols, phénates, dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile.               |
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

- |        |  |
|--------|--|
| R10    | Inflammable.   |
| R25    | Toxique en cas d'ingestion.  |
| R36    | Irritant pour les yeux.  |
| R37    | Irritant pour les voies respiratoires.   |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  |
| R38    | Irritant pour la peau.   |
| R41    | Risque de lésions oculaires graves.  |
| R43    | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.   |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.      |
| R63    | Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  |
| R65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.   |
| R66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |
| R67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.   |

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

- |       |  |
|-------|--|
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus.           |
| H301  | Toxique en cas d'ingestion.              |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H317  | Peut provoquer une allergie cutanée.     |



## TOTRIL

Version 4 / F  
102000011947

12/12

Date de révision: 08.10.2014  
Date d'impression: 08.10.2014

|      |   |
|------|---|
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.



## TOTRIL

Version 2 / F  
102000011947

1/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial TOTRIL  
Code du produit (UVP) 06455530

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.  
Bayer CropScience  
16, rue Jean Marie Leclair  
69009 Lyon  
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25  
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10  
Xn Nocif, R22  
Xi Irritant, R36/37  
R43  
N Dangereux pour l'environnement, R50/53  
Repr.Cat.3, R63  
Xn Nocif, R65  
R66  
R67

##### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

R10  
Xn Nocif, R22  
Xi Irritant, R36/37  
R43  
Repr.Cat.3, R63  
Xn Nocif, R65  
R66  
R67  
N Dangereux pour l'environnement, R50/53

**TOTRIL**Version 2 / F  
102000011947

2/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012**2.2 Éléments d'étiquetage****Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ioxynil
- Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

## Symbole(s)

|    |                                |
|----|--------------------------------|
| Xn | Nocif                          |
| N  | Dangereux pour l'environnement |

## Phrase(s) R

|        |  |
|--------|--|
| R10    | Inflammable.   |
| R22    | Nocif en cas d'ingestion.  |
| R36/37 | Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.   |
| R43    | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.   |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R63    | Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  |
| R65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.   |
| R66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |
| R67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.   |

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## Phrase(s) S

|        |   |
|--------|---|
| S35    | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.                     |
| S36/37 | Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.   |
| S57    | Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.                                    |
| S62    | En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**Concentré émulsionnable (EC)  
Ioxynil 225 g/l**Composants dangereux**Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE  
Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom | No.-CAS /<br>No.-CE | Classification       |                                | Concentration<br>[%] |
|-----|---------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------|
|     |                     | Directive 67/548/CEE | Règlement (CE) No<br>1272/2008 |                      |
|     |                     |                      |                                |                      |



## TOTRIL

Version 2 / F  
102000011947

3/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

|   |                         |   |  |                 |
|---|-------------------------|---|--|-----------------|
| loxynil octanoate                         | 3861-47-0<br>223-375-4  | Repr.Cat.3 R63<br>T; R25<br>Xi; R36<br>R43<br>N; R50/53 | Repr. 2, H361d<br>Acute Tox. 3, H301<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1,<br>H400<br>Aquatic Chronic 1,<br>H410 | 28,70           |
| Dodécylbenzène sulfonate de calcium       | 26264-06-2<br>247-557-8 | Xi; R38, R41  | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318  | > 1,00 - < 5,00 |
| 2-Méthylpropane-1-ol                      | 78-83-1<br>201-148-0    | R10<br>Xi; R37/38, R41<br>R67                           | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H335<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H336  | > 1,00 - < 5,00 |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6<br>265-199-0 | R10<br>Xi; R37<br>Xn; R65<br>R66<br>R67<br>N; R51/53    | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336<br>STOT SE 3, H335<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2,<br>H411                                | > 25,00         |

### Autres informations

|                   |           |                       |
|-------------------|-----------|-----------------------|
| loxynil octanoate | 3861-47-0 | Facteur M: 10 (acute) |
|-------------------|-----------|-----------------------|

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le





## TOTRIL

Version 2 / F  
102000011947

4/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Local: Sensibilisation, Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Systémique: Lassitude, Soif, Sueurs, Anxiété, Hyperventilation, Tachycardie, Muscle rigidité, Hyperthermie

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Traitement

Traitement local:

Traitement initial: symptomatique.

#### Traitement

Traitement systémique:

Traitement initial: symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

En cas d'hyperthermie, un refroidissement physique est envisageable; en cas de rigidité musculaire, des décontractants musculaires associés à une mise sous respiration artificielle peuvent contrecarrer l'hyperthermie.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.

Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

---

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



## TOTRIL

Version 2 / F  
102000011947

5/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

#### Conseils supplémentaires

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

---

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.  
Assurer une ventilation adéquate.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.  
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.  
Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.  
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Protéger du gel.  
Éviter une exposition directe au soleil.

#### Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**TOTRIL**Version 2 / F  
102000011947

6/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012**Matériau approprié**  
Coex EVOH (1000L IBC)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

| Composants           | No.-CAS   | Valeur limite d'exposition              | Mise à jour | Base      |
|----------------------|-----------|---|-------------|-----------|
| loxynil octanoate    | 3861-47-0 | 0,21 mg/m <sup>3</sup><br>(TWA)         |             | OES BCS*  |
| 2-Méthylpropane-1-ol | 78-83-1   | 150 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm<br>(VME) | 01 2008     | INRS (FR) |

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Protection respiratoire           | Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).<br>Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires. |
| Protection des mains              | Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.  |
| Protection des yeux               | Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).  |
| Protection de la peau et du corps | Porter une combinaison standard et un vêtement de type 4.<br>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.<br>Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux  |

**TOTRIL**Version 2 / F  
102000011947

7/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

---

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Forme                            | liquide, limpide   |
| Couleur                          | brun   |
| Odeur                            | aromatique   |
| Point d'éclair                   | 49 °C  |
| Température d'inflammabilité     | 515 °C   |
| Limite d'explosivité, supérieure | 7,00 % (v)<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole. |
| Limite d'explosivité, inférieure | 0,8 % (v)<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.  |
| Densité de vapeur relative       | 1,00<br>Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.       |
| Densité                          | env. 1,06 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C                                |
| Hydrosolubilité                  | miscible   |
| Viscosité, dynamique             | 3.859 mPa.s à 20 °C  |
| Viscosité, cinématique           | 2,35 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C                                    |
| Tension superficielle            | 30,2 mN/m à 25 °C<br>Déterminé sur le produit non dilué.           |
| Explosivité                      | Non-explosif<br>92/69/CEE, A.14 / OCDE 113                         |

**9.2 Autres données**

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.



## TOTRIL

Version 2 / F  
102000011947

8/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

### 10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) 568 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) 13,0 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Irritant pour les voies respiratoires.  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (lapin)

Irritation des yeux Irritant pour les yeux. (lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation Sensibilisant (cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

#### Evaluation de la toxicité à dose répétée

loxynil octanoate : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : sang, foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

#### Evaluation de la mutagénèse

loxynil octanoate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité

loxynil octanoate : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : thyroïde, foie. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

#### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

**TOTRIL**Version 2 / F  
102000011947

9/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

Ioxynil octanoate n'a pas été reconnu comme une substance reprotoxique à des doses non toxiques du point de vue maternel dans une étude de reproduction à 2 générations chez les rats. Ioxynil octanoate : Cette substance a provoqué une taille réduite de la portée et faible poids corporel des petits. Ioxynil octanoate : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

**Evaluation de la toxicité pour le développement**

Ioxynil octanoate : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement, seulement à des doses toxiques pour les mères. Ioxynil octanoate : Cette substance a provoqué un retard de l'ossification des fœtus. Les effets sur le développement observés avec Ioxynil octanoate sont liés à la toxicité maternelle.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

|  |  |
|--|--|
| Toxicité pour le poisson                 | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,882 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h   |
| Toxicité pour les invertébrés aquatiques | CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,1468 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h  |
| Toxicité des plantes aquatiques          | CE50 (Navicula pelliculosa) > 0,93 mg/l<br>Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique Ioxynil-octanoate.<br><br>CE50 (Navicula pelliculosa) 0,24 mg/l<br>Biomasse; Durée d'exposition: 72 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique Ioxynil-octanoate.<br><br>CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)) 0,017 mg/l<br>Durée d'exposition: 336 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique Ioxynil-octanoate. |

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité Non applicable pour ce mélange.

Stabilité dans l'eau donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 209  
La valeur fournie concerne le Ioxynil-phénol et la matière active technique Ioxynil-octanoate combiné.**12.4 Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

**TOTRIL**Version 2 / F  
102000011947

10/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012**12.6 Autres effets néfastes**Information écologique supplémentaire  
Pas d'autre effet à signaler.**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADN**

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>1993</b>   |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.<br><br>(IOXYNIL OCTANOATE, SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LEGER (PETROLE) SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport    | 3   |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III   |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI   |
| Code danger                                | 30  |
| Code tunnel                                | D/E   |
| Prescription particulière                  | 640E  |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

|   |  |
|---|--|
| 14.1 Numéro ONU                         | <b>1993</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.<br><br>(IOXYNIL OCTANOATE, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 3  |
| 14.4 Groupe d'emballage                 | III  |



## TOTRIL

Version 2 / F  
102000011947

11/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

14.5 Polluant marin OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU

1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(IOXYNIL OCTANOATE, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC SOLUTION )

14.3 Classe(s) relative(s) au transport

3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement

NON

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammables

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

14 Affections: nitro, pentachloro-phénols, phénates, dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile.

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10 Inflammable.

R25 Toxique en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.





## TOTRIL

Version 2 / F  
102000011947

12/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

|        |  |
|--------|--|
| R37    | Irritant pour les voies respiratoires.   |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  |
| R38    | Irritant pour la peau.   |
| R41    | Risque de lésions oculaires graves.  |
| R43    | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.   |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.      |
| R63    | Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  |
| R65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.   |
| R66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |
| R67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.   |

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

|       |   |
|-------|---|
| H226  | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H301  | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H304  | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H315  | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317  | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318  | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H335  | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H336  | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus.  |
| H400  | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410  | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411  | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

**Bayer CropScience**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No.  
1907/2006



**TOTRIL**

Version 2 / F  
102000011947

13/13

Date de révision: 11.10.2012  
Date d'impression: 11.10.2012

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.